

Il y a un an Gérard, tu m'avais invitée ici même pour participer à la 1<sup>e</sup> édition des conférences de Débats laïques et je n'avais pas pu y assister suite à la naissance de ma petite fille dénommée... Charlie, Charlie c'est tout un symbole, voyez Marika Bret, je voulais faire cette transition personnelle pour démontrer que les nouvelles générations elles aussi sont porteuses d'espoir.

Je suis ravie d'être présente aujourd'hui, devant une assemblée aussi nombreuse et je félicite toute l'équipe pour cette réussite, en particulier Gérard et Pascal Hocante. Tout le travail accompli dans la réflexion et sur le terrain par les intervenants que nous venons d'entendre, me conforte, merci à tous pour votre courage et votre opiniâtreté malgré les obstacles. Merci Gérard de me donner l'occasion de conclure cette matinée pour dresser les perspectives en matière de laïcité. De mon côté j'évoquerai ce que je connais le mieux depuis mon élection en 2008, c'est à dire le travail parlementaire. J'en profite pour faire un clin d'œil à mon collègue Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, membre du groupe RDSE, toujours très présent aux colloques concernant la laïcité.

Quelles perspectives se profilent sous l'angle législatif dans les prochains mois. Une fois de plus nous sommes en pleine actualité nationale. Je ne ferai pas de périphrase, car beaucoup a déjà été dit, mais face au retour des anti lumières et à la tribune que leur donnent les réseaux sociaux, nous devons déployer des trésors de vigilance, de pédagogie et de coordination dans nos actions pour sauvegarder notre modèle républicain laïque face à l'adversité. Et l'adversité a de nombreux visages à la fois politiques, culturels et sociaux : réformes annoncées par le gouvernement bien avant le mouvement des gilets jaunes, débats autour de l'intersectionnalité, accommodements déraisonnables de certains élus, amalgames identitaires, etc...

En 2018, nous avons aussi célébré le cinquantenaire de mai 1968 et, à peine un an après, nous traversons une période historique inédite, dont les racines sociales sont profondes et qui se traduit désormais tous les week-ends dans la rue, ce samedi est d'ailleurs le 20<sup>e</sup> épisode de manifestation.

Or, avant même ces événements, le Président de la République avait annoncé sa volonté de réformer la loi de 1905. Nos débats coïncident doublement avec l'actualité. D'abord, parce que se termine la période consacrée au grand débat national, avec un échange du Président de la République face à une soixantaine d'intellectuels au cours duquel il a affirmé qu'il ne modifierait pas la loi de 1905 dans ses premiers articles et qu'il assurait la loi de 1905, toute la loi de 1905, rien que la loi de 1905. Comment ne pas être d'accord ?

Mais ensuite, comment seront traduites ces affirmations ? Quelle proposition législative sortira du débat national en matière de laïcité ? C'est toute la question. Je veux bien tenter de croire aux belles paroles rassurantes du Président de la République mais elles ont plutôt réveillé en moi une hyper vigilance. L'exercice du grand débat national est une véritable tentative de contre feu lancée par le gouvernement après un long silence concernant la laïcité car nous attendons encore à ce jour un discours d'Emmanuel Macron sur la laïcité. S'il inspire un certain respect dans la forme - car aucun autre Président de la République n'est descendu dans l'arène pour débattre ainsi - il reste contestable :

- Premièrement, parce que six à huit heures de débats, c'est bien long, même si l'exercice de questions réponses est inédit lui aussi,
- Deuxièmement, c'est un débat avec des personnes présélectionnées
- Troisièmement, nous sommes quand même je le rappelle en période préélectorale avant les élections européennes...

Cette parenthèse refermée, la question qui nous préoccupe est la suivante : ce grand débat national aura-t-il la moindre influence sur les textes de loi que présentera le gouvernement pour y répondre ? Va-t-il nous proposer en matière de laïcité la même réforme que celle qu'il avait prévu avant les gilets jaunes ? Même si le calendrier en a été repoussé de plusieurs semaines ou mois, rien n'est moins sûr. Le 20 mars s'est d'ailleurs tenue une réunion d'information au siège du parti de La République en Marche, à ce sujet.

Mais revenons en arrière. Fin 2018, quand les premiers bruits ont fait état de l'annonce par le gouvernement d'une réforme de la loi de 1905, avec pour objectif d'organiser ou de faire une place au culte musulman, nous avons appris que le Ministre de l'Intérieur commençait à consulter les représentants des Cultes.

Avec Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE, nous avons demandé à être reçues en tant que représentantes d'un réseau laïque. Lorsque nous avons finalement été reçues, nous avons soulevé plusieurs questions juridiques. Pour nous en effet il est inconcevable d'introduire des exceptions à la laïcité en matière de financement des cultes ou de salariat des imams.

Nous avons réaffirmé aux conseillers ministériels que l'installation d'un régime spécial pour les imams serait contraire au principe d'égalité de traitement entre les cultes, principe supérieur pour la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, n'oublions pas que d'autres cultes seraient susceptibles d'exiger les mêmes avantages que ceux qui seraient éventuellement accordés à l'islam. Autres questions : pourquoi notre République exercerait elle davantage de contrôle sur nos concitoyens musulmans ?

Le gouvernement compte-t-il élargir le Concordat d'Alsace Moselle et Guyane au reste de la France et au culte musulman, scénario qui obligerait à davantage financer les Cultes ce qui est injustifiable ? Je préférerais qu'il le supprime comme l'avait promis François Hollande.

Plus généralement ma conviction est la suivante : plutôt que modifier la loi de 1905 il serait urgent que la République se donne les moyens de l'appliquer pleinement. Les français eux-mêmes sont profondément laïques comme le démontre l'étude conduite par l'IFOP pour la fondation Jean Jaurès et qui vient d'être publiée il y a quelques jours. Elle est frappante :

- les français soutiennent à 87% les principes de la loi de 1905 : libre exercice des cultes, liberté de conscience, neutralité de la puissance publique, séparation des églises et de l'Etat.
- 89% sont favorables à la loi de 2010 qui interdit le port du voile intégral couvrant le visage et 83% à la loi de 2004 qui interdit le port des signes religieux aux élèves de l'école publique.
- 75% des citoyens français de confession musulmane sont pro loi de 1905, seuls 24% d'entre eux souhaitent son assouplissement alors que seuls 41% sont favorables à la loi de 2004. Dans cette étude, les résultats sont encore plus favorables à la laïcité dans le camp des électeurs du Président de la République. Une tendance rassurante y apparait puisque les français appellent au durcissement du contrôle sur les religions dans l'espace public.
- 74% estiment que la laïcité est en danger contre 58% il y a 14 ans.

Je ne prolongerai pas plus longtemps mes commentaires sur ce sondage dont vous retrouverez facilement les résultats mais ce sont des signaux objectifs montrant que les français ne souhaitent pas que l'on assouplisse la loi de 1905 et que le gouvernement serait en porte à faux s'il choisissait de le faire.

Malgré tout nous resterons vigilants, nous les sénateurs du groupe RDSE dont Stéphane Artano déjà cité et Olivier Léonhardt, sénateur de l'Essonne, nouveau membre représentant le Sénat à l'Observatoire de la laïcité. Cette réforme pourrait, en effet, revenir sous forme de cheval de Troie, avec un autre intitulé, par exemple sur le financement du culte musulman ou sur le statut de l'Alsace.

Alors même que la population se sécularise davantage au fil du temps, un nombre de plus en plus important de français est indifférent à la pratique religieuse.

Certes la loi de 1905 a déjà été modifiée à de nombreuses reprises mais dans la situation actuelle hautement instable d'un point de vue social il est urgent de ne pas y toucher.

Plutôt que de réviser la loi de 1905 nous devons dresser des barrières contre la progression des idéologies intégristes, séparatistes et communautaristes. Ce sont les accommodements déraisonnables qui nourrissent les incompréhensions et la plus grande confusion et que nous devons combattre.

Je conclurai en rappelant que c'est aussi avec des débats comme celui d'aujourd'hui que nous y contribuons, avec la collection Débats laïques qui s'enrichit au fil des mois, avec la mise en place d'outils précieux comme le Dictionnaire de la laïcité, paru aux éditions Armand Collin, sous la direction Martine Cerf et Marc Horwitz, véritable support pédagogique.

C'est aussi avec la coordination des actions des réseaux laïques que nous réussirons, y compris au niveau européen.

Merci !

F. Laborde  
30 mars 2019